

LE CANADA ET LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT (OBJECTIF HUIT)

1.0 Bilan du Canada en matière de commerce

Objectif ou indice	Contribution du Canada	Ce qu'il reste à faire
1.1 Le système de commerce international contribue à l'élimination de la pauvreté et à la promotion des droits de la personne.	L'Énoncé de politique internationale (EPI) réitère la volonté d'atteindre les objectifs du « cycle du développement » de Doha à l'OMC.	Le Canada devrait revoir le cadre de négociations de juillet 2004, dont on a retiré des éléments d'importance capitale pour les pauvres dans les pays en développement, en vue de donner priorité au développement dans le cycle de négociation, comme promis.
1.2 Les obstacles tarifaires sont levés pour les pays les moins avancés.	Le Canada a éliminé tous ses tarifs et contingents en 2003 en adoptant des règles d'origine assez généreuses.	
1.3 Les pays en développement peuvent se procurer des médicaments essentiels à prix abordable.	Le Canada est le premier pays à modifier sa loi sur les brevets pharmaceutiques pour faciliter l'accès à des médicaments bon marché.	La mise en oeuvre de la loi a été retardée. Lorsque la loi sera revue, il faudrait la modifier pour permettre l'application sans restriction de l'accord conclu à l'OMC (sans liste spécifique de médicaments).
1.4 Les pays en développement profitent d'une assistance technique appropriée en matière de commerce.	Le Canada a versé environ 280 millions depuis 2001.	L'approche du Canada en matière d'assistance technique liée au commerce devrait consacrer la nécessité pour les pays en développement de mesurer les politiques commerciales à l'aune de l'élimination de la pauvreté.
1.5 Les règles du commerce agricole assurent aux pays en développement la marge de manœuvre nécessaire pour garantir des moyens de subsistance aux pauvres dans les campagnes.	Le Canada appuie les mesures visant à réduire ou à éliminer les subventions des pays développés en agriculture.	Le Canada devrait militer pour la modification du cadre de négociation de l'OMC en vue de permettre aux pays en développement de négocier la possibilité de bloquer à la frontière les importations prenant la forme de dumping. Le Canada devrait faire des pressions pour limiter la possibilité pour les pays développés de subventionner la production de cultures de base.

Objectif ou indice	Contribution du Canada	Ce qu'il reste à faire
1.6 Les tarifs douaniers des pays en développement permettent de soutenir les industries locales naissantes et les emplois qui s'y rattachent.		Le Canada doit appuyer les pays en développement dans leur refus de réduire les tarifs industriels qui protègent actuellement des industries naissantes dans une économie intégrée et assurent ainsi un moyen de subsistance aux pauvres.
1.7 Les dispositions portant sur le traitement spécial et différencié à l'OMC doivent porter sur les différences entre les degrés de développement et non sur la prolongation des délais accordés pour le respect de règles communes.		Le Canada et les autres pays développés devraient conclure avec les pays en développement une entente sur le TSD qui accordent à ces pays la marge de manœuvre nécessaire pour se doter des politiques économiques les plus porteuses au regard de la réduction de la pauvreté.

2.0 Bilan du Canada en matière d'aide internationale

Objectif ou indice	Contribution du Canada	Ce qu'il reste à faire
2.1 Le Canada doit accroître et optimiser l'aide consacrée spécifiquement à l'élimination de la pauvreté, afin de respecter ses obligations internationales en matière de droits de la personne.	Le Canada a amorcé une révision substantielle de son programme d'aide à la fin des années 1990 en vue de privilégier les secteurs et pays les plus pertinents pour la réduction de la pauvreté; mentionnons en particulier les priorités de développement social adoptées par l'ACDI en 2000 et le regain d'intérêt accordé à l'agriculture en 2003.	Les effets de la politique étrangère canadienne dans les pays en développement doivent être évalués en fonction des obligations du Canada en matière de droits de la personne et de l'objectif d'effort maximum visant à mettre un terme à la pauvreté dans le monde. Par exemple, la « guerre contre le terrorisme » et les craintes de « menaces » à l'égard des intérêts canadiens ne doivent pas orienter les priorités et les méthodes d'affectation de l'aide visant les « États fragiles et déliquescents ».

Objectif ou indice	Contribution du Canada	Ce qu'il reste à faire
<p>2.2 L'aide internationale canadienne doit viser la réalisation des OMD.</p>	<p>L'Énoncé de politique internationale (EPI) fait des OMD le premier cadre de référence pour les programmes canadiens de développement, axant ces derniers sur l'instruction élémentaire, les soins de santé (y compris la lutte contre le sida), la saine gestion publique, l'environnement et le soutien du secteur privé. Le financement de l'instruction élémentaire a plus que doublé de 1996 à 2002, et les dépenses consacrées aux services de santé de base ont augmenté de 40 %. Depuis 2004, le Canada a également apporté une contribution très importante au Fonds mondial de lutte contre le sida.</p>	<p>Les choix sectoriels de l'aide internationale canadienne sont davantage axés sur les OMD, mais la politique canadienne d'aide internationale doit être animée par une stratégie explicite et globale de réduction de la pauvreté. L'agriculture et le développement rural, par exemple, sont les parents pauvres de l'Énoncé de politique internationale d'avril 2005. Toutefois, en mai, le ministre a réitéré son engagement à l'égard de la politique de l'ACDI dans ces domaines. Puisque la majorité des pauvres vivent en milieu rural, les moyens de subsistance de ce secteur doivent être au cœur des efforts de réduction de la pauvreté. Les priorités et les approches d'aide du Canada doivent être définis en fonction des obligations internationales du Canada en matière de droits de la personne, ce qui suppose un rôle substantiel pour la société civile dans le processus de développement et dans les structures décisionnelles.</p>
<p>2.3 Les modalités de l'aide internationale canadienne doivent améliorer l'efficacité avec laquelle celle-ci profite concrètement aux pauvres et aux vulnérables.</p>	<p>En septembre 2002, le Canada a adopté un train de politiques (<i>Le Canada contribue à un monde meilleur</i>) visant à améliorer l'efficacité de l'aide en misant sur la « prise en charge locale », l'harmonisation de l'action des donateurs et les approches-programmes pour aider les gouvernements à mieux assurer les services de santé et d'éducation.</p>	<p>Les approches-programmes s'accompagnent de nombreuses conditions et de l'obligation de prendre certains engagements pour obtenir une aide accrue visant la réalisation des OMD. Le Canada devrait revoir avec les intéressés ses politiques sur les conditionnalités de l'aide.</p> <p>Jusqu'ici, les politiques sur l'efficacité de l'aide mentionnent à peine le rôle des acteurs de la société civile. L'ACDI devrait revoir avec les intéressés sa vision du rôle de la société civile dans le développement et adopter une position officielle pour l'ensemble de ses relations dans le Sud.</p>

Objectif ou indice	Contribution du Canada	Ce qu'il reste à faire
<p>2.4 Le Canada devrait adopter un échéancier visant l'atteinte de 0,7 % de son revenu national brut d'ici 2015.</p>	<p>Le gouvernement s'est engagé à augmenter son aide internationale de 8 % par année d'ici 2010-2011. L'EPI promet des augmentations non définies après 2010 ainsi que de nouvelles augmentations « si la situation budgétaire le permet ». Les engagements actuels porteront l'aide canadienne à 0,33 % du RNB en 2010. L'objectif de 0,7 % ne sera atteint qu'en 2027 si l'aide augmente de 8 % par année.</p>	<p>Le CCCI a calculé qu'il faudrait des augmentations annuelles d'au moins 15 % de 2006-2007 à 2015-2016 pour atteindre l'objectif de l'ONU en 2015. Le gouvernement a fait des injections ponctuelles à la fin des derniers exercices (dont des ajouts de 250 millions de dollars pour les budgets de 2005 et 2006 selon le budget commun du NPD et du PLC). Un échéancier ferme visant l'atteinte de l'objectif de 0,7 % fournirait les assurances nécessaires pour planifier à long terme en vue de la réalisation des OMD et pour accélérer les progrès dans la lutte contre la pauvreté.</p>
<p>2.5 Le Canada devrait consacrer au moins 0,15 % de son RNB à l'aide destinée aux pays les moins avancés.</p>	<p>Le Canada a toujours consacré environ 30 % de son aide (soit 0,08 % du RNB) aux pays les moins avancés depuis 1990. Sur les 25 pays privilégiés par l'EPI, 13 figurent parmi les PMA.</p>	<p>Si on se concentre sur les 25 pays privilégiés ainsi que sur les États fragiles et déliquescents (qui figurent généralement parmi les PMA), l'aide internationale canadienne sera consacrée en priorité aux PMA en 2010. Le choix de ces pays est basé en grande partie sur des critères de pauvreté (comme l'IDH du PNUD, mais aussi l'APIS de la Banque mondiale), mais les progrès réels de l'aide canadienne accordée aux PMA peuvent être influencés par des intérêts plus vastes de politique étrangère (ex. : Irak et Afghanistan).</p>
<p>2.6 Le Canada devrait concentrer davantage son aide sur l'Afrique subsaharienne, où les indicateurs de pauvreté vont de mal en pis.</p>	<p>L'aide internationale canadienne se concentre de plus en plus sur l'Afrique subsaharienne. On estime qu'en 2008-2009, la moitié des dépenses d'aide internationale canadienne sera acheminée vers ce sous-continent. Par ailleurs, on privilégie de plus en plus l'instruction de base, les soins de santé élémentaires et l'agriculture.</p>	<p>Cette évolution des priorités géographiques et sectorielles résulte des objectifs adoptés en 2000 au sujet des secteurs liés à la pauvreté et de l'accent mis sur l'Afrique dans les considérations de politique étrangère mises en avant par le Canada au sein du G-8. Parallèlement à cela, les ressources ont été acheminées en grande partie au moyen des approches sectorielles et des fonds communs de soutien budgétaire des donateurs, mécanismes assortis de nombreuses conditions dans la définition desquelles le Canada ne peut jouer un rôle important. Dans quelle mesure ces conditions imposées par le FMI et la Banque mondiale sapent-elles l'efficacité de la nouvelle priorité accordée à la réduction de la pauvreté dans l'action canadienne et dans les approches concertées des donateurs en Afrique subsaharienne?</p>

Objectif ou indice	Contribution du Canada	Ce qu'il reste à faire
<p>2.7 Le Canada devrait complètement délier son aide destinée aux pays en développement.</p>	<p>Le Canada a mis en oeuvre l'entente du CAD sur le déliement de l'aide pour les pays les moins avancés. Bien qu'encore élevée selon les normes du CAD, l'aide liée du Canada est passée de 60 % en 1990 à 47 % en 2003. Au moins 90 % de l'aide alimentaire canadienne demeure liée.</p>	<p>Tous les donateurs devraient inclure l'assistance technique et l'aide alimentaire dans les mesures de déliement. L'assistance technique est actuellement exclue du calcul; or cette forme d'aide demeure pour les pays donateurs un levier important pour imposer leurs priorités. Par ailleurs, le fait de délier l'aide afin de laisser entrer dans la course les autres <i>pays développés</i> ne permet pas vraiment de consolider les moyens d'approvisionnement locaux des pays en développement; or, c'est par ces moyens que les services et industries locales pourront profiter de l'aide internationale.</p>
<p>2.8 L'aide internationale canadienne devrait viser uniquement la réduction de la pauvreté pour assurer le respect des obligations internationales du Canada en matière de droit de la personne.</p>	<p>Près de 25 % de l'augmentation de l'aide observée entre 2001 et 2003 a été allouée à l'Afghanistan et à l'Irak en raison des considérations de politique étrangère. Le Canada joint sa voix à celle de certains donateurs du CAD qui souhaitent élargir les critères de définition de l'aide internationale, particulièrement au profit des aspects liés à l'armée et à la sécurité dans les opérations de paix.</p>	<p>Quelle proportion de l'initiative canadienne de « paix et sécurité » de 500 millions de dollars, prévue dans le budget de 2005 et devant être dirigée par Affaires étrangères Canada, sera considérée comme de l'APD canadienne? La réforme du secteur de la sécurité doit être éclairée par les droits de l'homme et menée de manière à renforcer la sécurité des groupes pauvres et vulnérables selon les modalités arrêtées par ces derniers.</p> <p>La campagne canadienne <i>Abolissons la pauvreté</i> réclame une loi établissant la réduction de la pauvreté comme but exclusif de l'APD canadienne, conformément aux obligations du Canada en matière de droits de la personne.</p>

3.0 Bilan du Canada en matière d'annulation de la dette

Objectif ou indice	Contribution du Canada	Ce qu'il reste à faire
<p>Les pays créanciers doivent traiter de manière globale le problème de l'endettement des pays en développement en annulant sans condition 100 % de la dette des pays les plus pauvres.</p>	<p>Le Canada a remis 1,3 milliard de dollars en dette d'APD depuis 1978, et l'aide internationale canadienne est donnée à 100 %.</p> <p>Le Canada a été le premier pays à offrir une annulation totale de la dette bilatérale à 16 pays pauvres très endettés. Jusqu'ici, cette remise de dette se chiffre à 156 millions de dollars, auxquels devraient s'ajouter 300 millions en 2005. Aucun intérêt n'est perçu sur cette dette. En 2004, le Canada a participé aux négociations sur l'annulation de la dette de l'Irak, consentant à ce pays une remise de 570 millions pour les trois prochaines années.</p> <p>Le Canada a joué un rôle de premier plan dans la promotion de l'entente améliorée de 2000 sur les PPTE visant l'annulation de la dette multilatérale et a versé 346 millions de dollars dans un fonds en fiducie pour cette initiative.</p> <p>Le Canada a proposé un moratoire sur le service de la dette des pays touchés par le tsunami en janvier 2005.</p> <p>En février 2005, le Canada a proposé de verser sa part (4 %) pour un moratoire complet sur le service de la dette visant 19 pays ayant franchi toutes les étapes de l'initiative visant les PPTE (outre plusieurs pays pauvres extérieurs à cette initiative) jusqu'en 2015.</p>	<p>Le Canada a lié ses initiatives de désendettement aux conditionnalités imposées par le FMI et la Banque mondiale aux pays qui souhaitent obtenir une réduction de leur dette dans le cadre de l'initiative visant les PPTE. Il faut plusieurs années pour remplir ces conditionnalités. De même, la proposition canadienne de février 2005 visant la remise du service de la dette se limite aux pays qui ont respecté au bout de plusieurs années des conditions macroéconomiques fixées dans le cadre de cette initiative ou d'une politique administrée par la Banque. Par ailleurs, le Canada ne propose pas l'annulation de 100 % de la dette multilatérale, comme il a été recommandé par la Commission pour l'Afrique du Royaume-Uni. La proposition de février propose un répit seulement jusqu'en 2015, après quoi on estime que ces pays pauvres – principalement située en Afrique subsaharienne – devront encore rembourser 60 % à 70 % de la dette multilatérale.</p> <p>Seule une annulation complète et inconditionnelle libérerait les ressources dont ont besoin les pays les plus pauvres pour atteindre les OMD et maintenir les gains en matière de réduction de la pauvreté après 2015. Les conditions de la Banque et du FMI nuisent à la capacité de ces pays d'investir dans des secteurs importants pour l'amélioration des conditions ayant un effet sur la pauvreté : instruction, santé, agriculture et développement rural.</p>

Traduit à la pige.